

CONSULTATION NATIONALE SUR LE LYCÉE

COLLOQUE DE LYON (28 ET 29 AVRIL 1998)

Evidemment, le Bureau national a fait une « lecture E.P.I. » des réponses des élèves et des enseignants ainsi que des rapports de Philippe Meirieu, d'Edgar Morin et du discours de clôture de Claude Allègre. Vous trouverez ci-dessous des extraits qui ont particulièrement attiré notre attention ainsi que quelques commentaires « à chaud ». Nous convions les adhérents et lecteurs de la Revue à nous faire part de leurs remarques et commentaires.

Rapport d'Edgar Morin, Président du Conseil Scientifique (extraits)

Pourquoi et comment articuler les savoirs ? Les grands défis.

« Jamais l'enseignement, notamment secondaire, ne s'est trouvé autant directement impliqué dans des formidables défis de culture, de civilisation, de société, jamais sa mission n'a été si lourde.

- 1- L'individualisation/émancipation de masse propre aux sociétés démocratiques contemporaines ;
- 2- Le caractère de plus en plus cognitif de toutes les activités économiques, techniques, sociales, politiques et la rapidité des évolutions dans ces domaines ;

font que :

- l'information est une matière première que la connaissance doit maîtriser et intégrer ;
- la connaissance doit être en permanence revisitée et révisée par la pensée ;
- la pensée est plus que jamais le capital le plus précieux.

En ce qui concerne l'école, les techniques informatiques et audiovisuelles nouvelles doivent être les auxiliaires de l'éducateur, plutôt que de faire de l'éducateur l'auxiliaire de ces techniques.

[...]

- 3- Le déferlement d'une culture médiatique, extérieure à l'école, ignorée ou dédaignée du monde intellectuel, tandis que la sphère enseignante se referme sur elle-même comme une citadelle assiégée.

Ainsi paradoxalement le développement dans notre société d'une énorme machine scientifique-technique-bureaucratique produit de l'ignorance chez les citoyens, tenus à l'écart des connaissances devenues ésotériques et concentrées dans des banques de données réservées à la

caste savante et aux experts. Ceux-ci du reste, et nous y reviendrons, sont de moins en moins capables d'appréhender les problèmes fondamentaux et les problèmes globaux. Ainsi, tandis que l'expert perd l'aptitude à concevoir le global et le fondamental, le citoyen est dépossédé du droit à la connaissance. Dès lors, la dépossession du savoir, très mal compensée par la vulgarisation médiatique, pose le problème historique, désormais capital, de la *démocratie cognitive*.

Rapport de Philippe Meirieu, Président du Comité d'Organisation (extraits)

« Les premiers principes que nous avons élaborés ont été discutés largement lors des ateliers du colloque de Lyon et de Saint-Fons des 28 et 29 avril ; ils ont été l'objet d'analyses et de remarques critiques de la part des interlocuteurs habituels de l'Éducation nationale : syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves, associations de spécialistes, mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, associations représentatives des lycéens. Nous les avons donc réexaminés à la lumière de l'ensemble de ces matériaux. Ils peuvent maintenant faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des forces sociales et politiques de la Nation ; ils nourriront ainsi un véritable débat démocratique sur ce que le pays tout entier attend de son lycée. C'est là la seule ambition du comité d'organisation.

3 - La culture commune

Ajoutons que lycéens et enseignants observent ensemble que la culture commune doit évidemment comporter les dimensions scientifique, technologique, linguistique et économique. Mais, conformément aux attendus des chapitres précédents, ils notent que, même s'il existe des objectifs nationaux, il convient, en fonction des dominantes des filières et des séries, d'atteindre ces objectifs selon des parcours variés.

Seul l'usage de l'informatique fait ici exception : la presque totalité des élèves, depuis ceux du Centre national d'enseignement à distance jusqu'à ceux de Mayotte, expriment ici une inquiétude réelle, liée parfois à la crainte de ne pas trouver d'emploi s'ils ne disposent pas de connaissances en informatique. Au point que, dans l'Académie de Nice, l'informatique est citée dans 86% des questionnaires remplis par les élèves

Principe 7 : Une culture commune est définie nationalement sur proposition du Conseil national des programmes pour tous les élèves de lycée quels que soient leur filière, leur série et le choix de leurs options. Elle est formulée en termes d'objectifs de fin de lycée et constitue une

référence unique pour tous les établissements, d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, publics et privés. Elle comporte des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et l'exercice de la citoyenneté, des compétences techniques requises pour faire face aux exigences communes de la vie sociale, des capacités méthodologiques permettant l'accès immédiat ou différé à des formations supérieures et des qualités intellectuelles exigées par l'exercice de la démocratie elle-même.

[...]

La définition des objectifs de fin de lycée en termes de culture commune est une priorité pour le Conseil national des programmes. Elle doit s'effectuer nécessairement en amont des travaux qui permettront de construire les programmes spécifiques aux différentes filières et séries.

Principe 8 : Tous les lycéens bénéficient aussi d'un approfondissement de l'apprentissage systématique à l'informatique: à partir du plan d'équipement actuel, les élèves doivent accéder au lycée en maîtrisant déjà les fonctions de base de l'ordinateur (usage d'un traitement de texte, d'un tableur, accès et usages élémentaires du réseau, couplage d'un ordinateur et d'un autre appareil). Au lycée, l'usage des nouvelles technologies passe par toutes les disciplines, en lien avec les exigences de chacune d'entre elles. En seconde, cela s'effectue à travers l'initiation aux disciplines technologiques. Dans toutes les classes, les nouvelles technologies, outre leur usage disciplinaire, sont un instrument privilégié du travail personnel. Dans toutes les classes, la formation à leur usage vise à permettre à chacun une utilisation rationnelle, éloignée de conceptions magiques ou empiriques. Elle se propose de donner à tous les élèves les éléments qui leur permettent de comprendre le sens et les limites de l'usage de l'informatique.

Enfin, il est essentiel que chaque élève bénéficie au lycée d'une formation à la recherche documentaire : les documentalistes ont ici une responsabilité particulière qu'ils exercent à travers l'animation du Centre de documentation et d'information. L'ensemble des enseignants de toutes les disciplines partagent également ce souci et s'efforcent, autour du documentaliste, de coordonner leurs propositions pédagogiques dans ce domaine.

Principe 9 : Les disciplines scientifiques et technologiques ainsi que les langues vivantes participent pleinement à la construction de la culture commune. Elles font l'objet d'approches différenciées en première et en terminale, compte tenu des exigences liées à la poursuite des études, à la nature des savoirs enseignés et à la nécessité d'une progression rigoureuse. La culture scientifique et technique, ainsi que l'acquisition des

outils mathématiques fondamentaux sont présentes dans toutes les filières et séries.

4 - La structuration du lycée

En ce qui concerne les options, enseignants et élèves sont attentifs à ce que les enseignements aujourd'hui présents dans celles-ci ne fassent pas l'objet de suppressions et qu'il n'y ait pas d'« appauvrissement culturel » du lycée. Ils souhaitent néanmoins que la possibilité d'une option à choix totalement libre soit maintenue ou instaurée pour tous.

Principe 11 : La classe de seconde générale et technologique est une classe de détermination. En tant que telle, elle permet aux élèves de découvrir les disciplines nouvelles qui spécifieront ensuite les séries ; c'est la condition indispensable d'une orientation lucide. Cette classe comporte donc, tout naturellement, les disciplines constitutives de la culture commune y compris les langues vivantes, les mathématiques, la physique-chimie et les sciences de la vie et de la terre, disciplines étudiées de manière différenciée selon les séries seulement après la classe de seconde. Mais, de plus, les élèves doivent bénéficier d'une initiation systématique aux nouvelles disciplines qui spécifieront certaines séries : les sciences économiques et sociales ainsi que les sciences technologiques industrielles et tertiaires. Dans le cadre des sciences économiques et sociales, tous les élèves bénéficient d'un enseignement sur les principes et les enjeux de l'organisation économique et sociale du monde contemporain. Dans le cadre des sciences technologiques industrielles et tertiaires, ils bénéficient d'un apprentissage à un usage avancé de l'informatique. L'enseignement de ces disciplines d'initiation est concentré sur une partie de l'année scolaire afin d'éviter le morcellement excessif de la journée de travail de l'élève.

Les résultats obtenus par chaque élève dans les différentes disciplines étudiées en classe de seconde sont évalués dans la perspective d'une éducation au choix.

Principe 12 : Dès la classe de seconde et jusqu'à la fin du cycle terminal, les élèves peuvent choisir une option facultative (langues vivantes, langues anciennes, sciences et techniques, sports, arts, etc.), indépendamment de la série choisie en classe de première ; l'horaire hebdomadaire moyen et fixé à deux heures. Une carte scolaire des options veillant à l'équité sociale de la distribution de celles-ci est élaborée.

6 - Les relations entre les disciplines

Principe 20 : Le lycée favorise l'approche interdisciplinaire ou pluridisciplinaire d'objets complexes ainsi que de questions ou problèmes qui

figurent au programme de plusieurs disciplines. L'intervention de deux enseignants, de disciplines différentes, avec un même groupe d'élèves peut être organisée dans cette perspective. Cette possibilité offerte aux enseignants est prise en compte dans leur service.

7- Le lycée et son insertion dans le tissu économique, associatif et culturel

Principe 21 : Le lycée est un lieu d'enseignement qui s'insère dans un environnement économique, associatif et culturel auquel il n'a pas à être assujéti. Cependant, l'insertion du lycée dans cet environnement peut être un facteur de richesse pour la formation de l'élève si les offres en sont clairement identifiées, contrôlées et sélectionnées. C'est le rôle d'un « lieu-ressources » qui se substitue à d'autres structures antérieures (foyer socio-éducatif, maison des lycéens). Il est animé par des membres de la communauté scolaire (y compris des parents), élargie, sous le contrôle du conseil d'administration, à des partenaires extérieurs : associations locales, mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, entreprises industrielles et artisanales, collectivités territoriales, etc. Garant de la justice sociale, le lieu-ressources permet à tous d'avoir accès aux richesses de l'environnement immédiat ou plus lointain du lycée ; il est ainsi un facteur de réduction des inégalités culturelles.

9 - Les modalités d'évaluation

Principe 27 : Il est créé une épreuve sur dossier personnel interdisciplinaire, regroupant des approches d'un même thème à travers des champs disciplinaires différents, dont obligatoirement le français. Ce dossier peut porter sur une question d'ordre artistique ou culturel, sur un problème de société ou lié aux évolutions technologiques et scientifiques ; il peut rendre compte d'une expérimentation scientifique ou technique, ainsi que permettre l'approche d'un métier ou d'un secteur professionnel. Cette épreuve se passe en fin de première et constitue une épreuve anticipée du baccalauréat.

Elle est dotée d'un coefficient identique quelles que soient la filière et la série de l'élève. L'épreuve comprend la réalisation d'un dossier d'une vingtaine de pages, présenté sous forme dactylographiée, ainsi que la soutenance orale de celui-ci devant un jury composé d'au moins deux membres : cette soutenance et sa préparation doivent permettre un apprentissage systématique de la prise de parole en public et du débat argumenté ; elles doivent former à l'esprit d'initiative, à la clarté dans l'exposé, à la capacité à entendre et à répondre aux questions et objections. Tous les enseignants de la classe de première sont impliqués

dans ce travail et participent au suivi individualisé de sa préparation sous la responsabilité du professeur de français qui en assure la coordination. Celle-ci est prise en compte dans ses obligations de service.

Principe 28 : Il convient de rechercher, par ailleurs, des modalités d'allègement du baccalauréat actuel pour donner toute sa place à cette nouvelle épreuve et permettre une préparation de l'examen faisant appel, systématiquement, à un travail personnel approfondi.

10 - Les élèves dans le lycée

Principe 33 : La durée hebdomadaire de présence possible, mais non obligatoire, au lycée en dehors des cours comprend, selon les cas, 3 à 9 heures offertes aux élèves et consacrées aux activités suivantes :

- la réalisation d'exercices et de devoirs avec l'aide d'un enseignant,
- la préparation du dossier interdisciplinaire constitutif de l'évaluation finale en fin de première, la réalisation de projets, le recours à la permanence d'aide personnalisée, le travail autonome au Centre de documentation et d'information, le travail personnel en salle d'informatique et en ateliers de pratique informatique, le travail de groupe, des sorties à caractère culturel, en lien avec l'enseignement.

12 - Organisation du lycée

Principe 44 : Afin de faciliter le travail des élèves dans l'établissement et de permettre au lycée de jouer pleinement son rôle de service public et de démocratisation dans l'accès aux savoirs, le Centre de documentation et d'information, les salles d'informatique, le lieu-ressources, les salles de travail personnel et de groupe sont ouverts le plus largement possible pendant toutes les journées scolaires, ainsi que le mercredi et le samedi toute la journée et pendant les vacances. Ces lieux sont placés sous la responsabilité des personnels compétents assistés d'emplois jeunes. Des enseignants peuvent participer à leur encadrement dans le cadre de leurs obligations de service.

Conclusions

Principe 46 : La mise en place du nouveau lycée nécessite une formation systématique des personnels, une adaptation des locaux et une refonte de la carte scolaire.

Nous avons énoncé un certain nombre de principes qui renvoient, pour nous, à un triple pari : restaurer la justice sociale sans nivellement ou exclusion, augmenter la cohérence du système sans technocratie inutile et en donnant aux acteurs de terrain les plus grandes responsabilités possibles, généraliser ce qui s'est déjà fait, ce qui marche déjà ici ou là et

que nous n'avons pas inventé sans pour autant, banaliser l'innovation ni décourager les innovateurs. Ce triple pari est, en réalité, ne nous y trompons pas, l'expression d'une volonté politique qui nous a animés tout au long de notre démarche, comme elle anime, nous en sommes convaincus, le ministre de l'Éducation nationale et le gouvernement tout entier.

Discours de clôture de Claude Allègre (extraits)

Le colloque que Philippe Meirieu et Edgar Morin m'ont demandé de clôturer est d'abord votre colloque, celui des acteurs du lycée : enseignants, lycéens, parents d'élèves, mais aussi chefs d'entreprise, chercheurs, universitaires, créateurs de savoir en tous genres. Je suis d'abord venu écouter vos conclusions, celles de vos tables rondes, celles de vos débats. Le centralisme, la confiscation du pouvoir à quelques uns dans des conciliabules discrets, c'est du passé. Comment à l'époque de la communication ne devrait-on pas moderniser les formes de dialogue, de communication et d'échanges ? Dès aujourd'hui 85 % des lycées français sont connectés à Internet, comment ne pas utiliser cet extraordinaire canal de communication pour vous consulter, vous proposer de débattre, vous écouter, dans vos classes, dans vos établissements, dans vos académies ?

Je voulais donc vous répondre, dès l'ouverture, sur la question essentielle que chacun se pose : et après que va-t-il arriver ? La réponse est simple : quelle que soit la voie choisie, vos idées générales seront prises en compte.

On pensait que toute science avait besoin d'un outillage mathématique complexe. Certains pensaient même qu'on pourrait ainsi définir la science. On découvre que c'est vrai pour la physique aujourd'hui comme hier, que c'est vrai pour la mécanique mais que la biologie, la chimie ou même l'informatique s'en passent. Le code génétique et l'ADN sont, à mon avis, des notions qui comme la dérive des continents comme le chaos ou la pratique de l'ordinateur, doivent être introduites assez tôt dans l'enseignement. Bien sûr au détriment d'autres notions peut-être moins centrales

Il faut apprendre à s'exprimer oralement d'abord et avant tout, mais aussi par écrit en utilisant ou non un traitement de texte, se servir d'Internet, communiquer, s'informer. Bref beaucoup de choses à apprendre, donc beaucoup de choix à faire.

Les débats seront difficiles aussi parce que nous sommes dans un contexte nouveau où les méthodes même de l'enseignement vont changer. Les nouvelles technologies, déjà présentes massivement au lycée, feront

évoluer la façon même d'enseigner, permettront d'annuler les distances, les frontières, de constituer des réseaux de classes, et de rendre effectif l'enseignement à distance, de régionaliser puis de mondialiser l'enseignement.

Il y aura aussi des banques d'images et de sons que vous pourrez désormais utiliser librement grâce à l'accord que nous avons signé avec les producteurs audiovisuels. Et tout cela, dans un lycée qui va changer, où l'autonomie des élèves va s'accroître.

Cela passera, bien sûr, par des moyens nouveaux pour les enseignants, des évolutions sur l'organisation du temps de travail, sur une aide plus grande aux enseignants pour s'équiper en nouvelles technologies, sur un travail en équipe, une plus grande coordination. Nous reparlerons de tout cela en temps voulu.

Je crois aussi qu'il serait souhaitable que, comme nous faisons dans la recherche scientifique, - mais le métier d'enseigner n'est-il pas un métier de chercheurs ?- chaque année par académie, par spécialité, vous organisiez des colloques où vous échangeriez vos expériences pédagogiques. Les rectorats pourraient aider à l'organisation de ces rassemblements avec les associations de spécialistes. Le ministère pourrait en publier les actes. Bref pourquoi ne pas cultiver l'ambiance de débats et de propositions que vous avez instaurée ?

Que va-t-il se passer après ce colloque ?

Après avoir entendu ces avis des acteurs de l'école, je crois qu'il est bon de consulter hors de l'école. Car l'école, dans mon esprit, est d'abord l'école de la République, elle appartient à tous. Je compte donc, autour des grandes conclusions que vous voudrez bien me transmettre, recueillir l'avis des principales forces vives du pays :

- les confédérations syndicales et patronales,
- les conseils régionaux, puisque le Président Giscard d'Estaing me l'a réclamé,
- une série de personnalités qui jouent un rôle intellectuel, économique ou social dans notre pays.

Puis, pour couronner cette consultation, je demanderai au Parlement de débattre des grands principes de cette adaptation des lycées et de me donner son avis ou ses avis.

A partir de là, nous fixerons quelques principes de base et le Conseil National des Programmes s'attaquera à la rédaction des programmes. Une concertation s'engagera alors avec les partenaires qualifiés. Vous serez informé de la démarche, de son cheminement, de ses progrès. En tout état de cause, les éléments signifiants de la rénovation ne pourront voir le jour qu'en octobre 1999, même si dès octobre 1998,

nous essaierons, par voie de circulaire, de libérer un peu les enseignants de contraintes trop étroites pour bâtir leurs enseignements et faire souffler un vent nouveau d'indépendance. Il faudra alors mettre tout cela en place sans heurt, sans secousse pour les élèves car c'est là l'essentiel.

Ensemble nous allons redonner à l'École la place centrale dans la société. Dans un monde du XXI^e siècle où l'intelligence sera le produit essentiel, où les produits industriels ou culturels seront les enjeux de la compétition mondiale, comment l'École et ses enseignants ne seraient-ils pas la clef de l'avenir ? Vous donner les moyens d'accomplir votre tâche, vous redonner un rôle central de la société c'est mon projet, c'est l'engagement que je prends devant vous, même si je sors des sentiers battus, même si j'innove parfois un peu trop, mais l'école de la République est exigeante.

Commentaires E.P.I.

Reconnaissons-le, le discours du Premier Ministre à Hourtin (le 25 août 97, cf. la Revue de l'E.P.I.n°87) a suscité beaucoup d'espoir. Nos responsables au plus haut niveau avaient enfin compris que « l'entrée de la France dans la société de l'information constitue un enjeu décisif pour l'avenir ». Lionel Jospin développait longuement la « première priorité », dans le système éducatif. Tout ceci était globalement confirmé par la conférence de presse de Claude Allègre et Ségolène Royal (le 24 juin), dont nous rendions compte dans le même numéro. Puis ce furent les parutions successives des rapports de plusieurs sénateurs. L'éditorial de la Revue de septembre 1997 et la déclaration de l'Assemblée Générale du 11 octobre étaient à l'optimisme.

Suivirent les réponses quasi unanimes des élèves au questionnaire sur le lycée confirmant ce que nous savions depuis longtemps : une forte attente en matière d'informatique et de technologies nouvelles.

Ainsi, nous attendions beaucoup du rapport Meirieu. Comment ne pas être déçus ? Certes, après un curieux flottement sur la définition, l'informatique fait partie de la culture commune. Certes, le rapport reconnaît honnêtement que « la presque totalité des élèves » craignent de ne pas trouver d'emploi s'ils ne disposent pas de connaissances en informatique ». Certes le principe 8 déclare : « Tous les lycéens bénéficient aussi d'un approfondissement de l'apprentissage systématique de l'informatique ». Les choses se gâtent quand on passe aux propositions concrètes :

- Affirmer que « à partir du plan d'équipement actuel, les élèves doivent accéder au lycée en maîtrisant déjà les fonctions de base de l'ordinateur » c'est une déclaration d'intention qui fait preuve d'un bel optimisme. Ce ne sera malheureusement pas le cas avant plusieurs années.

- Intégrer, en seconde, « l'apprentissage d'un usage avancé de l'informatique » dans le cadre d'une initiation aux STI et STT concentrée sur une partie de l'année est pour le moins désinvolte. Voilà un apprentissage « avancé » délivré en quelques heures regroupées, parmi douze autres disciplines (français, histoire-géographie, éducation civique-juridique-politique, éducation physique et sportive, expression artistique, langues vivantes avec un s, mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, SES, STT, STI) et une option.

Rien sur l'impérieuse nécessité de former les enseignants (et notamment les jeunes qui arrivent massivement) à l'informatique et aux NTIC en général, rien sur les « contenus » en terme de politique des logiciels, rien sur les matériels et leur maintenance (facteur limitant redoutable) comme si l'informatique était désincarnée.

Tout cela ne répond ni aux attentes clairement exprimées des élèves ni aux enjeux pour le pays. Pourquoi tant de passéisme ?

Nous retrouvons un peu d'air dans le rapport d'Edgar Morin qui a bien compris que « l'information est une matière première que la connaissance doit maîtriser et intégrer ». Comment atteindre cette « maîtrise » sans un engagement déterminé, volontariste, du système éducatif ?

Le ministre, dans son discours de clôture (et ses improvisations à la tribune) a également su trouver les mots pour parler des technologies nouvelles « qui feront évoluer la façon même d'enseigner », allant jusqu'à annoncer une aide aux enseignants pour s'équiper en nouvelles technologies. Nous prenons acte.

Il ne nous reste plus qu'à compter sur le débat annoncé avec les confédérations syndicales et patronales, les conseils régionaux, des personnalités et les parlementaires, débat suivi d'une concertation avec les « partenaires qualifiés ». Il y a encore une chance de faire évoluer la politique du Ministère de l'Éducation nationale en matière d'informatique et de NTIC au lycée et dans l'ensemble du système éducatif.